Organisation of Islamic Cooperation
Organisation de la Coopération Islamique

INFOS DE L'ACADÉMIE 37

International Islamic Fiqh Academy
Académie Internationale du Fiqh Islamique

BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE INTERNATIONALE DU FIQH ISLAMIQUE | Rabi' al-Thani 1445 – Novembre 2023 NUMÉRO 37

PUBLIÉ EN ARABE, ANGLAIS ET FRANÇAIS | GRATUIT

S.E. Cheikh bin Humaid a salué les efforts de l'AIFI pour clarifier le statut et les droits des femmes dans l'Islam

S.E. Cheikh Dr Saleh bin Abdullah bin Humaid, président du Conseil de l'Académie internationale du Fiqh islamique, a prononcé un discours lors de la séance d'ouverture de la Conférence internationale intitulée Les femmes en Islam: Statut et autonomisation, organisée par le Royaume d'Arabie saoudite en coopération avec le Secrétariat général de l'Organisation de la Coopération islamique du 22 au 24 Rabi' Al-Akhir 1445, soit du 6 au 8 novembre 2023, à Djeddah. Au début de son discours, Son Excellence a souhaité la bienvenue aux invités de la conference, invités du Royaume d'Arabie Saoudite, le pays des Deux Saintes Mosquées. Il a ensuite éclairci que "la vraie religion a établi des principes sains, des règles solides et des systèmes cohérents pour l'établissement d'une société humaine distincte dont les membres coopèrent dans la droiture et la piété et dont les membres sont intégrés dans l'édification des nations, le progrès des peuples et le progrès de l'homme, où les hommes et les femmes rivalisent dans les bonnes actions, dans un cadre de contrôle étroit des droits et des devoirs, et la formulation solide des domaines de coopération, d'intégration et de solidarité". Son Excellence a déclaré "Guidés par les textes du Livre saint et de la Sounna du Prophète (PSSL) qui sont mentionnés dans les questions relatives aux femmes, en particulier leurs droits légitimes à l'éducation, au travail, à la propriété, à la possession, à la tutelle, à la consultation, etc, et leurs devoirs intellectuels, éducatifs, sociaux, économiques et autres, les honorables ancêtres des compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, ainsi que leurs successeurs et les imams de l'ijtihad ont déployé de grands efforts pour expliquer le statut élevé dont jouissent les femmes dans l'Islam dans un rapport satisfaisant et suffisant, un rapport qui les honore et les protège de l'humiliation, de la vulgarité et du mépris. À cet égard, Son Excellence a souligné l'importance de trouver des lignes directrices qui préservent les droits et la dignité des femmes: "Dans cette conférence bénie, nous avons besoin d'orientations perspicaces qui affirment les droits des femmes et leur rôle dans la construction et le développement global de la société, ainsi que leur droit à l'éducation, au travail et à un emploi approprié. Nous avons besoin de conseils qui condamnent et résistent à toutes les formes d'exploitation des femmes dans tous les domaines, qui ne donnent pas de poids aux valeurs et aux vertus qui conduisent au dénigrement des femmes, à l'humiliation de leur dignité, au trafic de leur corps et de leur honneur, et de conseils qui empêchent les femmes d'être jetées dans les mers de la perte, de l'humiliation et de la privation, et nous avons besoin de conseils sur les droits des femmes à leurs responsabilités en matière de maternité et de soins à la famille". Son Excellence a souligné que "les droits des femmes sont pris et appliqués avec décence et politesse, entourés de la barrière de la foi en Dieu dans une Oumma unie et harmonieuse, non conflictuelle. (Leur Seigneur les a alors exaucés (disant): «En vérité, Je ne laisse pas perdre le bien que quiconque parmi vous a fait, homme ou femme, car vous êtes les uns des autres) Aal-Imran 3:195. Comme il est beau de parler de l'appel de l'instinct naturel qu'Allah vers les gens, l'appel de l'instinct qui dit : L'homme recherche une femme qui construit la maison par sa présence, ou son travail et gère son foyer, et non la femme qui part travailler dans les champs et laisse derrière elle une maison remplie de vide et de négligence, tout comme la femme recherche l'homme honorable qui se tient à ses côtés au cours de sa vie, une jeune femme, une femme heureuse et une dame respectable, c'est sa résidence et elle est sa residence, comme Allah l'a dit: "C'est Lui qui vous a créés d'un seul être dont il a tiré son épouse, pour qu'il trouve de la tranquillité auprès d'elle" Al-Araaf, 7:89. Son Excellence a évoqué le rôle que l'Académie internationale du Fiqh islamique a joué au cours des quatre dernières décennies dans éclaircissement le statut élevé et la haute condition des femmes et rejeter les coutumes dépassées qui empêchent les femmes de s'acquitter de leurs devoirs légitimes et civilisés envers leur religion, leur patrie, leur nation et le monde entier, les questions, les droits et les devoirs des femmes ont fait l'objet d'une attention particulière lors des sessions de l'Académie et des séminaires spécialisés sur la jurisprudence, et l'Académie a publié un grand nombre de résolutions sur les femmes, leurs droits et leurs devoirs. À la fin de son discours, Son Excellence a prié Allah le Plus Haut à récompenser le Gardien des Deux Saintes Mosquées et son fidèle prince héritier, qu'Allah les protège, pour l'attention et le soin qu'ils accordent à l'islam et aux musulmans, et à récompenser tous ceux qui ont le mérite d'avoir organisé cette conférence, en particulier SAR Prince Faisal bin Farhan bin Abdullah, ministre des affaires étrangères, le Secrétaire général de l'OCI, et tous les participants à cette conférence.

Le Secrétaire Général souligne que l'attribution est générale et s'adresse aussi bien aux hommes qu'aux femmes

A l'aimable invitation du Ministère des Affaires Etrangères du Royaume d'Arabie Saoudite et de l'OCI, S.E. Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire Général de l'AIFI, a prononcé un discours lors de la conférence internationale intitulée "La Femme en Islam: Statut et Autonomisation", le mardi 23 Rabi Al-Akhir 1445, correspondant au 7 novembre 2023 à Djeddah. Son Excellence a commencé son discours lors de la première session scientifique en disant : Je voudrais tout d'abord exprimer mes remerciements et mon appréciation au Royaume d'Arabie Saoudite, représenté par son ministère des Affaires étrangères, et à notre organisation, l'OCI, pour avoir organisé cette conférence à un moment critique que traverse notre Oumma. "C'est un moment sensible où l'on assiste jour après jour à l'humiliation, au mépris et à la régression des droits reconnus par l'Islam aux femmes musulmanes et aux femmes en général." Son Excellence a ensuite parlé du statut des femmes dans les textes religieux et leur application, en déclarant : "Ce n'est un secret que l'Islam est juste envers les deux en leur donnant des droits égaux. Cependant, bien que l'Islam définisse les droits et les devoirs des femmes de manière claire et détaillée, le lecteur de notre patrimoine islamique, en particulier les livres qui traitent des droits et des devoirs des femmes dans l'Islam, constate que ces livres concentrent leur discours sur ces droits et ces devoirs en mettant l'accent sur un type spécifique de femme, à savoir la femme qui s'occupe du foyer, qui s'est mariée et qui est la mère, et qu'ils parlent rarement de la femme qui n'est ni une mère, ni une épouse, ni une nounou, ce qui rend sa vision des droits et des devoirs discutable et problématique". Son Excellence a ensuite parlé de l'importance de traiter les questions relatives aux femmes, en particulier leurs droits et leurs devoirs, que l'Islam a décidés et définis par le biais de quatre fondements méthodologiques, le premier étant l'exhaustivité de la mission des hommes et des femmes, le deuxième étant la prise en compte des objectifs de la Charia à partir des textes juridiques relatifs aux droits et aux devoirs dans l'Islam, et le troisième étant l'équilibre entre les intérêts et les maux lors de la détermination des droits et des devoirs. La quatrième base est la prise en compte des conséquences des actes qui résultent des droits et des devoirs. Son Excellence a ensuite expliqué ce que signifient ces quatre fondements méthodologiques, en se concentrant sur les deux premiers d'entre eux. En ce qui concerne le premier fondement, Son Excellence a precisé : "Le principe du texte d'attribution est général et complet, sauf ce qui est attribué par la Charia avec une preuve spéciale, et cette lettre exige que tous les droits inaliénables des hommes soient également fixés pour les femmes, et il n'est pas permis de différencier ces droits sauf par un texte correct, explicite et clair provenant directement du Coran et de la Sounna, de même que les devoirs imposés par la Charia aux hommes, ils sont également obligatoires pour les femmes, sauf ce qui a été exclu. Quant au deuxième fondement, Son Excellence a expliqué "qu'il s'agit de la nécessité de prendre en compte les objectifs de la Charia dans les textes qui déterminent les droits et les devoirs, et les plus importants de ces objectifs sont au nombre de trois, à savoir " l'objectif de l'intégration fonctionnelle, qui vise à intégrer les hommes et les femmes pour qu'ils accomplissent ensemble la tâche de la succession de Dieu sur terre en construisant l'univers et en réalisant le bonheur dans les deux foyers, et un rapport pour cela, de nombreux versets ont été mentionnés dans le Saint Coran pour se référer et alerter sur cette intégration fonctionnelle, car Le Plus Haut a dit : "Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu'Allah et Son messager ont décidé d'une chose d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir. Et quiconque désobéit à Allah et à Son messager, s'est égaré certes, d'un égarement évident." Al-Ahzaab, 33:36. Son Excellence a ensuite parlé de la deuxième finalité qui doit être invoquée lors de l'examen des textes juridiques qui définissent les droits et les devoirs, à savoir: "Le but de la justice et de l'égalité dans la récompense et la punition, selon lequel les droits et les devoirs des hommes et des femmes sont égaux, car ils supportent les conséquences des actes de récompense ou de punition, par exemple, les peines prescrites par l'Islam pour le crime de vol ne font pas de différence entre l'homme et la femme. En conséquence, le principe est l'égalité en droits et en devoirs, sauf rarement, et cet objectif devrait être invoqué lorsque l'on parle des droits et des devoirs des femmes, en déclarant qu'ils sont les mêmes que les droits inaliénables des hommes et les mêmes devoirs des hommes, et qu'il n'y a pas de différence entre les hommes et les femmes à cet égard. Quant au troisième objectif qu'il convient de noter en examinant les textes juridiques contenus dans les droits et les devoirs, il s'agit de la soumission à Allah le Plus Haut pour les hommes et les femmes, qui sont

tous deux chargés des mêmes commandements imposés par le Legislateur dans le domaine de la foi, du culte, des transactions, du mariage et des contrats. Il a ensuite parlé d'un certain nombre de droits tels que le droit à l'éducation, le droit au travail, le droit d'acquérir et de gagner, le droit de posséder des biens, le droit de prêter allégeance, le droit de se présenter et d'être nommé, comme les droits inaliénables des hommes, en soulignant que les droits susmentionnés sont prouvés par les mêmes textes qui prouvent les mêmes droits que ceux des hommes. À la fin de son discours, Son Excellence a souligné l'importance de se référer aux textes du Livre glorieux et à la Sounna du Prophète afin de confronter les "coutumes" qui empêchent les femmes d'être habilitées par leurs droits légitimes et les empêchent d'accomplir leurs devoirs dans les domaines de la pensée, du travail, de l'économie, de la société, de la politique et d'autres. Il a ajouté : "Si nous trouvons une pratique, une coutume ou un comportement qui contredit les droits établis par la Charia et l'ensemble des devoirs, alors notre noble initiation est claire sur la manière de traiter ces coutumes, pratiques et traditions en se basant sur le Tout-Puissant qui dit : "Ce n'est pas pour un homme croyant ou une femme croyante, si Allah et Son messager ont décrété un ordre, qu'ils devraient avoir un choix différent, et quiconque désobéit à Allah et à Son messager s'est égaré d'une manière évidente". Son Excellence a conclu son discours en soulignant les caractéristiques de la loi islamique, à savoir sa flexibilité, sa capacité et sa validité en tout temps et en tout lieu, en déclarant : "Notre Charia est la conclusion des lois, et elle est la conclusion des messages et des prophéties, et par conséquent, ses dispositions et ses enseignements sont complets et valables en tout temps et en tout lieu, et elle n'aurait pas été complète, exhaustive et valable en tout temps et en tout lieu si ses dispositions n'avaient pas été justes, flexibles, et larges". Fin.

Le Secrétaire général appelle le monde à mettre fin aux atrocités d'Israël contre les Palestiniens

S.E. Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire Général de l'Académie internationale du Fiqh islamique (AIFI), dont le siège se trouve à la Porte des Deux Saintes Mosquées, dans la ville de Jeddah en Arabie Saoudite, a représenté et transmis les salutations de S.E. M. Hussein Ibrahim Taha, Secrétaire Général de l'Organisation de la Coopération islamique (OCI), ainsi que les salutations des érudits de la Oumma, membres et experts de l'AIFI, qui experiment tous leurs profonds remerciements et leur gratitude à S.E. M. Abdel Fattah El-Sisi, président de la République arabe d'Égypte, à son sage gouvernement et à son peuple, pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité qu'ils leur ont réservés depuis qu'ils ont posé le pied sur la terre protégée d'Égypte. Son Excellence a également félicité le grand moufti d'Égypte, S.E. Cheikh Dr. Shawqi Allam, et l'a remercié pour la préparation et l'organisation de cette conférence, où les erudits musulmans se reunissent pour discuter des moyens à relever les défis du troisième millénaire. Dans son discours prononcé lors de l'inauguration de la conférence intitule "La Fatwa et les Défis du Troisième millénaire" et au nom de S.E.M. Hussein Ibrahim Taha, Secrétaire général de l'OCI, Son Excellence a souligné que cette conférence se tient à un moment historique critique pour la Oumma et le monde entier, un moment où la Oumma et le monde libre sont confrontés à la pire tragédie humaine et au massacre le plus horrible, le plus brutal et le plus effroyable que l'humanité ait connu en ce millénaire... qui a été commis par l'establishment sioniste dans la Palestine occupée. Cet établissement criminel verse le sang sans pitié, viole l'honneur sans vergogne, détruit les infrastructures sans limites, et de telles atrocités ne peuvent être commises par aucune personne saine d'esprit, pas plus que l'imagination ne peut croire à des bombardements aussi haineux, barbares et odieux d'hôpitaux, de maisons et de mosquées. Son Excellence a souligné qu'Israël continue, à ce jour, à semer le désordre dans toutes les régions de Palestine, tuant des enfants, des femmes et des personnes âgées avec les armes les plus meurtrières et les plus sanguinaires, et violant de manière flagrante toutes les résolutions internationales et les conventions humanitaires signés par les organisations internationales, y compris, à leur sommet, le Conseil de sécurité de l'ONU. Son Excellence a ajouté : ce qui est honteux, dégoûtant pour les âmes et désavoué par les consciences, c'est que, malheureusement, ce génocide et ce massacre brutal sont commis en plein jour et sous les yeux de la communauté internationale, qui a choisi de prendre entièrement parti pour les forces d'agression et de tyrannie, et qui fait preuve de deux poids deux mesures et de sélectivité dans l'application du droit humanitaire lorsqu'elle est confrontée aux pratiques brutales d'Israël. Son Excellence a clarifiee que l'OCI, qui a été créée suite à l'attaque contre la mosquée Al-Aqsa en 1969, et que l'OCI n'a pas hésité et n'hésitera pas à défendre la Palestine occupée jusqu'à ce qu'elle retrouve ses terres et établisse son État indépendant, avec Jérusalem-Est comme capitale. C'est pourquoi nous réitérons notre appel au monde entier pour qu'il agisse rapidement afin de mettre un terme aux crimes odieux commis par les forces d'occupation à Gaza, en Cisjordanie, à Jérusalem et dans tous les territoires palestiniens occupés. Son Excellence a également appelé les organisations internationales ainsi que les peuples libres du monde entier à forcer Israël à cesser ses brutalités contre les civils, afin d'empecher la diffusion du sang, de préserver l'honneur et les biens. Son Excellence a conclu son discours en priant Allah le Plus Haut d'être bienveillant à l'égard de nos frères et soeurs en Palestine occupée, d'effacer l'injustice et l'agression dont ils ont été victimes, de leur accorder une victoire serène, d'accueillir leurs martyrs dans les jardins de la félicité et de guérir leurs blessés. Car Allah est le Gardien et le Tout Puissant.

Le S.G. appelle les Conseils de l'Ifta à adhérer aux cinq valeurs pour faire face aux défis du troisième millénaire

En réponse à l'aimable invitation de la Maison égyptienne de la Fatwa et du Secrétariat général des bureaux et conseils d'ifta dans le monde entier, S.E. Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire général de l'Académie, a présidé le mercredi 3 Rabi Al-Akhir 1445, correspondant au 18 octobre 2023, la première session scientifique de la 8e Conférence internationale de la Maison égyptienne de la Fatwa tenue au Caire sur le thème " Les Fatwas et les défis du troisième millénaire". Son Excellence a commencé à présider la séance intitulée "Domaines d'investigation et méthodes de confrontation" en évoquant l'importance de cette conférence, qui se tient dans des circonstances difficiles pour la Oumma et le monde entier en raison de l'agression brutale contre le peuple palestinien aux mains des occupants sous les yeux du monde entier, en soulignant la solidarité de l'Académie internationale du Fiqh islamique et de tous les conseils de fatwas dans le monde, ainsi que de tous les peuples et nations épris de paix et de justice dans le monde. Son Excellence a salué la position ferme de l'Organisation de la Coopération islamique sur la question palestinienne, car il s'agit d'une question centrale qu'elle n'hésitera pas à défendre, et à prôner au monde sa justice, jusqu'à ce que la Palestine récupère toutes ses terres occupées, et établisse son État indépendant, avec sa capitale. La sainte Jérusalem. Son Excellence a également apprécié les positions des États membres de l'OCI, à commencer par la République arabe d'Égypte, qui ont appelé à la tenue d'une conférence de paix mondiale afin de trouver une solution urgente pour mettre fin à l'agression israélienne contre les civils en Palestine occupée. Son Excellence a expliqué que les défis auxquels la fatwa et ses institutions sont confrontées au cours du troisième millénaire sont nombreux et variés, puisqu'il s'agit de défis intellectuels, sociaux, culturels, économiques et politiques, comme il l'a souligné. Pour ce faire, Son Excellence a présenté cinq méthodes ou valeurs pratiques pour faire face aux défis du troisième millénaire et les transformer en opportunités qui servent l'Ifta et en font un outil

influent et présent avec pouvoir et action. Son Excellence a appelé sa proposition les cinq valeurs, qui sont : "L'institutionnalisation, la crédibilité, le suivi, la méthodologie et le professionnalisme." En ce qui concerne l'institutionnalisation, on entend dire que la fatwa passe d'une action individuelle à une action institutionnelle organisée qui dépasse l'improvisation, le hasard et le chaos qui l'entourent aujourd'hui de toutes parts. Pour ce faire, il faut contrôler étroitement les différents problèmes et les défis accumulés afin de déterminer les moyens et les méthodes pour les traiter de manière sobre. Quant à la crédibilité, elle est représentée par les maisons et les organes de la fatwa dans le monde qui maintiennent leur réputation, leur intégrité, leur justice, leur impartialité et leur engagement à dire la vérité et à énoncer les décisions juridiques d'une manière abstraite, claire et directe qui ne craint pas l'influence des dirigeants ou la domination des gens du commun, ce qui rend leurs fatwas sujettes à l'acceptation et à l'observation. Pour ce qui est de l'actualisation, nous voulons dire que les organismes de fatwa suivent les développements rapides, les transformations croissantes et les changements continus dont le monde est témoin dans tous les domaines de la vie, en particulier dans le domaine des moyens de communication et des technologies de l'information, de sorte que les organes de rôle et de fatwa utilisent ces moyens et techniques afin de délivrer leurs fatwas à ceux qui en recherchent le bénéfice, conformément à ce qui les affecte. Cependant, il faut être vigilant et ne pas mélanger les constantes et les variables lorsqu'on émet des fatwas. En ce qui concerne la méthodologie, Son Excellence a précisé que le succès de toute institution, ou même de toute action, dépend de l'engagement de ses dirigeants à respecter les plus hauts niveaux de méthodologie, ce qui commence par une planification solide, une organisation distinguée et une mise en œuvre harmonieuse. Quant au professionnalisme, il signifie que les organismes de fatwa du monde entier doivent respecter des normes d'excellence et de qualité à tous les niveaux, en commençant par les aspects de leurs institutions et de leurs organismes, en passant par la manière dont leurs institutions traitent les questions qui leur sont posées conformément à l'approche de la modération et aux valeurs de modération, de tolérance et de flexibilité, et en terminant par la manière dont ils traitent les affaires". Son Excellence a conclu en commentant ce que les intervenants ont soulignant la nécessité de poursuivre le dialogue sur ce sujet afin de développer une méthodologie ciblée capable d'affronter et de combattre les fatwas aberrantes et dangereuses, par le biais de la communication et de coordination, et comme on le sait, la pensée n'est confrontée que par la pensée, et la pensée extrémiste est combattue par la pensée modérée, tout comme le fanatisme et l'étroitesse d'esprit sont confrontés à la tolérance et à l'ouverture d'esprit. Il convient de noter que le discours de Son Excellence a été bien accueilli et apprécié.

L'envoyé spécial de l'Union européenne pour l'Afghanistan visite l'Académie

S.E. Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire Général de l'Académie internationale du Fiqh islamique, a reçu S.E. M. Thomas Niklasson, l'Envoyé Spécial de l'Union Européenne pour l'Afghanistan, le lundi 20 Rabi' al-Akhir 1445, correspondant au 6 novembre 2023, à l'Académie à Jeddah. Son Excellence a souhaité la bienvenue à son honorable invité et l'a remercié de sa visite. Il s'est également réjoui de la participation de l'envoyé spécial de l'Union européenne pour l'Afghanistan à la conférence internationale organisée par le Royaume d'Arabie saoudite sur les femmes dans l'islam : Status et Autonomisation, qui se tiendra dans la ville de Jeddah, au Royaume d'Arabie saoudite, les 6 et 7 novembre 2023. Son Excellence a salué le rôle historique de l'Union européenne dans la résolution des conflits à travers

le monde et a exprimé son espoir qu'elle jouerait un rôle important pour mettre fin à la catastrophe humanitaire à laquelle le peuple palestinien est exposé, en particulier les résidents de Gaza et de la Cisjordanie, en faisant pression sur les forces d'occupation israéliennes pour qu'elles mettent immédiatement fin au génocide brutal qui viole les valeurs et les normes internationales. Il a également exprimé sa volonte à renforcer les relations de coopération avec l'Union européenne afin de diffuser les valeurs de modération, de tolérance et de coexistence. Pour sa part, S.E. M. Niklasson a exprimé sa joie de rencontrer S.E. Prof. Koutoub Moustapha Sano, soulignant le rôle essentiel joué par l'Académie au niveau intellectuel et scientifique dans la clarification des concepts liés à l'Islam et la diffusion des valeurs de modération et de tolérance. Ont participé à la reunion, M. Mohamed Mondher Chouk, directeur des protocoles et des affaires juridiques, Mme Sarah Amjad Badawi, directrice de la famille et des femmew, et le Dr. Hajj Manta Drameh, chef de la coopération internationale et des relations extérieures.

Le S.G. appelle les pays musulmans à se conformer aux résolution du SMIIC

Suite à l'invitation de l'Institut de Normalisation et de Métrologie des Pays islamiques (Ang:SMIIC) de l'Organisation de la Coopération islamique (OCI), S.E. Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire général de l'Académie, a prononcé un discours à la séance d'ouverture de la 18ème réunion de l'Assemblée générale du SMIIC, tenue à Makkah, le mercredi 17 Rabi' Al-Akhir 1445, correspondant au 01 novembre 2023. Au début de son discours, Son Excellence a déclaré: "Permettez-moi d'exprimer mes remerciements et ma gratitude au gouvernement du Gardien des Deux Saintes Mosquées, ainsi qu'à cette ville bénie et à ses habitants bienveillants, pour le généreux patronage de cette conférence. Je remercie également le Prince héritier pour son suivi et son empressement à faire en sorte que ces réunions soient suivies. Nous adressons également nos remerciements et notre appréciation aux États

membres de l'OCI" Son Excellence a ensuite evoqué les efforts de l'Académie, qui ont abouti à la création du SMIIC, et a rappelé "qu'il y a un quart de siècle, l'Académie internationale du Fiqh islamique a appelé à la création d'une institution chargée du suivi, de la supervision et de la coordination entre les États membres de l'OCI, en tant qu'organisme chargé du contrôle et de la surveillance des l'industries diverses telles que les viandes, les médicaments, les aliments, les boissons et les vêtements dont un musulman a besoin où qu'il vive et voyage, de sorte qu'il soit conscient de sa nourriture, de ses boissons, de ses vêtements et des médicaments qu'il prend. Aujourd'hui, cet institut est devenu une réalité – grâce à Allah – et l'Académie est fière de cette institution qui peut mener à bien cette tâche importante qui preoccupe chaque musulman". Son Excellence a également lancé un appel aux pays et aux communautés musulmanes: "Maintenant que le SMIIC est devenu une réalité tant qu'en force et en action, nous lançons un autre appel, comme celui que nous avons lancé il y a un quart de siècle, cet appel est une invitation aux pays musulmans à adhérer à ces normes, à ces spécifications et à ces critères que le SMIIC a établis. Cet institut est devenu la référence pour les pays musulmans dans les questions relatives à leur consommation, y compris les produits alimentaires, les boissons, les médicaments et les questions halal, car ces spécifications et ces normes ne sont d'aucune utilité si elles restent de l'encre sur du papier". Son Excellence a ensuite revue la definition de l'unité de l'Oumma, en declarant ce qui suit: "Il est tout à fait possible que ces critères soient appliqués dans l'ensemble des pays musulmans. Il est tout à fait possible que ces critères et ces normes soient unifiés et que nous devenions la Oumma unie, tout comme le Coran l'a décrite: 'En effet, cette Nation qui est la vôtre est une seule Nation, et Je suis votre Seigneur, alors servez-Moi'. Cette unité souhaitée devrait se manifester dans les sentiments, les rituels et les pensées, ainsi que dans chaque

action que nous entreprenons. Nous ne voulons pas que cette unité soit uniquement théorique, ou qu'elle n'existe pas dans nos pratiques, nos rituels, nos vêtements, notre nourriture et nos médicaments. Nous voulons que cette unité se manifeste sous sa plus belle forme. En effet, c'est la Oumma qui doit réaliser cette unité, car elle ne peut pas 'être réalisée avec la baguette d'un magicien ou la danse d'un prêtre'. Nous devons l'établir et y travailler pour cela, tout en commencant par notre engagement envers ces normes et résolutions. Son Excellence a conclu son discours en exprimant son aspiration à ce que le Royaume d'Arabie Saoudite, durant sa présidence de la session actuelle, aide les pays musulmans à s'engager et à adhérer aux normes et aux résolutions émises par le SMIIC, soulignant ce qui suit: " Notre préoccupation et notre enthousiasme sont très forts pour que la présidence du Conseil d'administration du SMIIC par le Royaume d'Arabie Saoudite soit le témoin d'un saut qualitatif dans l'engagement de nos pays et de nos institutions envers ce qui est permis et ce qui est interdit dans ce domaine". A la fin de son discours, Son Excellence a remercié les organisateurs de cette conference, en priant Allah de leur accorder le succès dans leurs efforts, et aussi pour nos frères en Palestine occupée de lever la calamité sur eux, de les aider contre leur ennemi, d'accepter les martyrs et de guérir les blesses; car Allah est le Plus-Haut et le Plus Puissant.

La Présidente de Family Watch International visite l'Académie

Dans le cadre de son partenariat actif avec l'Organisation de la Coopération islamique et ses différents organes, en particulier l'Académie internationale du Fiqh islamique dans la promotion de la famille, les enfants et le mariage, la Présidente de Family Watch International Mme Sharon Slater et sa délégation ont effectué une visite à l'Académie à Jeddah, le Royaume d'Arabie Saoudite, le mardi 22 Rabi Al-Akhir 1445, correspondant au 07 novembre 2023. Des leur arrivée, ils ont été reçus par S.E. Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire Général de l'Académie internationale du Fiqh islamique. Au début de la réunion, Mme Slater a remercié Prof. Sano pour sa chaleureuse hospitalité et pour avoir accepté de la rencontrer, elle et la délégation qui l'accompagne, dans un délai très court. Elle s'est réjouie de l'engagement de l'Académie sur les valeurs islamiques et religieuses concernant la préservation de la famille et des valeurs familiales. Elle s'est également réjouie de la conférence sur les femmes organisée par le Royaume d'Arabie saoudite. Mme Slater a également parlé de la proposition de signature par les présidents du traité ACP-UE prévue pour novembre 2023 qui, selon elle, aura probablement un impact négatif sur les États membres de l'OCI qui signeront le traité. Pour sa part, Prof. Sano a remercié son honorable invitée et sa délégation pour leur aimable visite. Il a réitéré sa gratitude à Mme Slater pour l'accueil chaleureux réservé à Mme Sara Bedwi, directrice des affaires de la famille, de la femme, de l'enfance et des personnes âgées, lors de sa visite à l'OCI aux États-Unis. Il convient de noter que Family Watch International est une organisation internationale située aux Etats-Unis qui défend les causes de la famille et du mariage et qui se consacre à la protection et à

la promotion des valeurs familiales aux niveaux international, national et local. Ont participé à la reunion, M. Mohamed Mondher Redha Chouk, directeur du cabinet, des protocoles et des affaires juridiques, Mme Sarah Amjad Badewi, directrice des affaires de la famille, de la femme, de l'enfance et des personnes âgées, et M. Alhagi Manta Drammeh, chef de la division de la coopération internationale et des relations extérieures.

Le S.G. participe à la conférence mondiale sur la compréhension des développements scientifiques par la Charia

S.E. Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire Général de l'Académie internationale du Fiqh islamique, a participé à la deuxième conférence mondiale intitulée "Vers une compréhension de la Charia des développements scientifiques: Méthodologie civilisationnelle, applications réalistes et éthique de la durabilité", organisée par le Conseil de la Fatwa des Émirats arabes unis les 23 et 24 Rabi' al-Akhir 1445, correspondant aux 7 et 8 novembre 2023, à Abou habi. Son Excellence a prononcé un discours liminaire lors de la troisième session, intitulée "les Fatwas chariatiques sur les questions médicales et leur compréhension des développements scientifiques", et a commencé son discours en exprimant ses sincères remerciements et sa gratitude aux Émirats arabes unis pour l'organisation de cette conférence scientifique à un moment où notre monde contemporain est témoin d'un saut qualitatif et important. Son Excellence a expliqué que "l'Académie en tant que plus grande référence contemporaine pour l'ijtihad collectif, a choisi une approche solide pour traiter les développements scientifiques, basée sur l'intégration de juristes et d'experts dans tous les domaines divers, en particulier en médecine, en économie et en sociologie, sur lesquels l'Académie s'appuie pour adopter des résolutions de la Charia sur ces questions vitals. La science médicale repose sur des perceptions claires et des informations précises fournies par des spécialistes sur la réalité de l'innovation scientifique, son origine, sa finalité et son impact, ainsi que sur l'explication de sa position sur l'échelle des intérêts dans la Charia. Ces perceptions soumises par les spécialistes sont ensuite présentées au Conseil de l'Académie en présence de ses membres et de ses experts afin de clarifier la disposition appropriée de Charia à la lumière de la compréhension des nouveaux développements par les membres et de leur compréhension très précise de l'impact de lu jugement appropriée de la Charia à cet égard." Son Excellence a parlé des procédures suivies par le Conseil lorsque ce dernier émet des résolutions et des recommandations: "Le Conseil de l'Académie tient à respecter l'objectivité et l'impartialité dans la présentation et la discussion, et est ouvert dans ses résolutions aux écoles de droit islamique reconnues, et n'est lié par aucune école de droit spécifique. Les résolutions relatives à ces nouveautés ne peuvent être attribuées aux anciens imams de ces écoles, car il s'agit de nouvelles questions religieuses qui n'étaient pas connues à l'époque....il est plus approprié de dire que dans de nombreux cas, l'Académie a reporté l'adoption des résolutions et des recommandations concernant de nombreuses questions nouvelles, lorsque la compréhension souhaitée et complète de la Charia des développements scientifiques n'est pas disponible et évidente, afin d'éviter de se précipiter pour publier des résolutions qui ne seront pas exemptes de critiques et d'opposition, et dans l'espoir d'approfondir les études et les enquêtes sur ces développements." Son Excellence a conclu son discours en priant Allah le Plus Haut de récompenser les Émirats arabes unis, au nom de toute la Oumma, en accordant la meilleure récompense à ses dirigeants et à son peuple, et de proteger S.E. Cheikh Abdullah bin Bayyah, de lui accorder santé et bien-être et de nous faire bénéficier, nous tous, la Oumma, et le monde entier, de son savoir et de ses idées.

Une délégation de l'Institut d'Economie islamique de l'Université du Roi Abdulaziz rend visite à l'Académie

Dans le cadre de son programme de formation des cadres, les membres de l'Institut d'économie islamique de l'Université du Roi Abdulaziz et plus de dix étudiants d'études supérieures ont participé à une conférence donnée par S.E. Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire général de l'Académie internationale du Fiqh islamique, le lundi 29 Rabi Al-Akhir, qui correspond au 13 novembre 2023. La délégation était dirigé par le Dr Hasan Makethi, vice-doyen des études de troisième cycle et de la recherche de l'Institut d'économie islamique de l'université. Le corps professoral comprenait d'éminents universitaires et praticiens de différents pays. Au début de la conférence, un court film a été projeté sur l'histoire de l'Académie, sa vision et ses réalisations. Le Dr. Kallem Alam, coordinateur du programme, a ensuite présenté S.E. Prof. Sano en évoquant sa vaste carrière universitaire et son expertise en matière de droit et d'économie islamiques, ainsi que le rôle majeur joué par l'Académie pour répondre aux défis et aux nouveaux développements dans différents domaines. Le Dr Kallem Alam a également remercié S.E. Prof. Sano et l'équipe de l'AIFI pour leur hospitalité et leur accueil chaleureux. Pour sa part, S.E. Prof. Sano a souhaité la bienvenue aux membres du corps enseignant de cette grande université

du Royaume d'Arabie saoudite, les remerciant d'avoir organisé cette session à l'Académie avec des personnes aussi expérimentées dans différents secteurs et domaines. S.E. Prof. Sano a ensuite donné une conférence sur l'importance de la fatwa, la méthodologie de la fatwa, la fatwa pour les produits financiers et l'approche adoptée par l'Académie en ce qui concerne l'Ijtihad collectif. Au début de la conférence intitulée "Méthodologie de la fatwa relative aux produits financiers", S.E. Prof. Sano a déclaré : "La fatwa a été le principal recours des communautés musulmanes pour connaître les dispositions de la charia sur les calamités et les développements». En ce qui concerne la fatwa sur les produits financiers, S.E. Prof Sano a souligné la nécessité de la fatwa pour réduire la pauvreté, l'inclusion sociale des personnes marginalisées, la mobilité sociale, la lutte contre l'ignorance et la promotion de l'éducation, ainsi que la lutte contre l'exclusion, l'extrémisme et les idéologies extrémistes, la pauvreté, la famine et le chômage dans les sociétés. La Fatwa contribue également à la réalisation d'une croissance durable et à la nécessité de soutenir l'action humanitaire pour venir en aide aux victimes de catastrophes, aux personnes touchées par des épidémies et aux personnes déplacées lors de conflits, que les bénéficiaires soient musulmans ou non-musulmans. A l'issue de la rencontre, S.E. Prof Sano a échangé des cadeaux avec les membres de la delegation. Ils lui ont remis un certificat de gratitude et en reconnaissance de son érudition, de son expérience et de son expertise dans le domaine de l'économie et de la finance islamiques.

Une délégation de l'Université du Prince Songkla visite l'Académie

S.E. Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire général de l'Académie, a reçu une délégation d'enseignants et d'étudiants de l'Université gouvernementale Prince Songkla du Royaume de Thaïlande le mercredi 17 Rabi' akhir, 1445, correspondant au 1er novembre 2023, au siège du Secrétariat général de l'Académie à Jeddah. Au début de la réunion, Son Excellence souhaite la bienvenue à la délégation et la remercie d'avoir visité le siège de l'Académie en marge de la visite academique de la délégation au Royaume d'Arabie saoudite. Son Excellence a parlé de la position des communautés musulmanes dans les résolutions et les recommandations de l'Académie, notant que l'un des objectifs les plus importants de l'Académie est d'émettre des fatwas aux communautés musulmanes en dehors des pays du monde musulman d'une manière qui préserve les valeurs de l'Islam, sa culture et ses traditions, afin de préserver leur identité islamique tout en adhérant aux exigences de la citoyenneté et de la résidence dans ces pays non musulmans ; et c'est l'une des raisons pour lesquelles le Conseil de l'Académie a émis un certain nombre de résolutions et de recommandations à cet égard. Le chef de la délégation, a exprimé les remeriements de la délégation à Son Excellence pour lui avoir donné l'occasion de le rencontrer et de visiter l'Académie, puis S.E. Dr. Rushdi Taher a donné un aperçu de la délégation et de l'objet de la

visite, y compris une présentation détaillée de l'université, du Collège des sciences islamiques, du centre d'examen, et du centre de la langue arabe. Ont assisté à la réunion, M. Mohamed Chouk, directeur du cabinet, Mme Sarah Bedewi, directrice de la famille, de la femme et de l'enfant, le Dr Hag Drammeh, chef de la cooperation.

L'AIFI participe à un cours de formation sur les situations d'urgence

Mohamed Walid Al-Idrissi, Directeur du Département des Médias et des Relations Publiques, représentant l'Académie, a participé au cours de formation sur la préparation et la réponse aux urgences et la gestion des catastrophes (Forum Mondial des Réfugiés/Pacte Mondial sur les Réfugiés) organisé par le Secrétariat Général de l'Organisation de la Coopération Islamique, en partenariat avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, au Conseil de Coopération des Etats Arabes du Golfe pendant la période entre 17-18 Rabi' al-Akhir 1445, correspondant au 1-2 novembre 2023, au siège de l'OCI à Jeddah. Le cours comprenait un groupe de conférences spécialisées données par des experts du HCR et visait à fournir aux représentants des États membres de l'OCI, aux employés du Secrétariat général et des agences subsidiaires les connaissances nécessaires en matière de préparation aux situations d'urgence et de gestion des catastrophes, en plus d'échanger des informations techniques importantes sur le Pacte mondial sur les réfugiés et les préparatifs du prochain Forum mondial sur les réfugiés. La conférence a mis en lumière les défis auxquels sont confrontées les femmes pendant les conflits et les situations d'urgence, étant donné qu'elles représentent plus de la moitié des réfugiés et des personnes déplacées dans le monde. Il convient de noter que l'Académie a émis une fatwa appelant les philanthropes du monde entier à verser une partie de leur zakat et de leurs dons aux activités du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés visant à sauver des millions de personnes qui vivent dans des conditions de vie extrêmement difficiles et souffrent sous le joug de la pauvreté et de l'indigence, et à leur permettre de vivre dans des conditions propres.

36ème réunion mensuelle du personnel de l'Académie

Le Secrétariat Général de l'Académie a tenu la trente-sixième réunion mensuelle du personnel de l'Académie le dimanche 21 Rabi Al-Akhir 1445, correspondant au 5 novembre 2023, au siège du Secrétariat Général à Jeddah. S.E. Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire Général de l'Académie, a accueilli et remercié les participants, soulignant l'importance des réunions mensuelles du personnel de l'Académie, afin d'examiner l'avancement des travaux de l'Académie au cours du mois écoulé, et en faire une occasion pour l'autocritique, la résolution des problèmes, la soumission de suggestions et la discussion des questions préoccupantes, en toute

liberté et transparence, notant que cette réunion représente trois ans depuis que Son Excellence a pris ses fonctions en tant que Secrétaire Général de l'Académie le 1er octobre 2020. Son Excellence a souligné l'importance de ne pas répandre de rumeurs et de ne pas tomber dans les maladies de cœur telles que la médisance et le commérage, car cela a pour effet de semer la discorde entre les gens. Excellence a ouvert la voie à tous les fonctionnaires pour qu'ils expriment librement leurs opinions et leurs suggestions, et qu'ils soumettent leurs problèmes et questions professionnels et sociaux à la discussion, afin d'améliorer la communication positive entre Son Excellence et tous les employés de l'Académie, d'atteindre la satisfaction au travail et de créer un environnement de travail qui stimule la créativité. En outre, Son Excellence a écouté attentivement les interventions et les demandes des participants.

113ème réunion hebdomadaire des départements

S.E. Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire Général de l'Académie, a présidé la 113ème réunion hebdomadaire des directeurs de département, le lundi 15 Rabi Al-Akhir 1445, correspondant au 30 octobre 2023, au siège du Secrétariat Général à Jeddah. Au début de la réunion, Son Excellence a souhaité la bienvenue aux participants et les a remerciés pour leur presence reguliere aux réunions hebdomadaires. Son Excellence a invité tous les employés à bien planifier leurs congés afin d'éviter de prendre des congés qui nuiraient à l'avancement des travaux au sein de l'Académie. Il leur a également demandé d'être sincères dans leur travail et d'observer Allah le Plus Haut dans tout ce qu'ils font au service de l'Islam et des musulmans. La réunion s'est conclue par plusieurs décisions, particulierement:

- Préparer la liste des sujets reportés lors des sessions précédentes de l'Académie qui seront étudiés lors de la prochaine session.
- Présenter un rapport sur les traductions des résolutions et recommandations de l'Académie.
- S'assurer que tous les fonctionnaires

terminent leur taches en cours avant de soumettre une demande de congé.

114ème réunion hebdomadaire des départements

S.E. Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire Général de l'Académie, a présidé la 114ème réunion hebdomadaire de directeurs des département, le lundi 22 Rabi' al-Awal 1445, correspondant au 6 novembre 2023, au siège de l'Académie à Jeddah. Au début de la réunion, Son Excellence a souhaité la bienvenue aux participants, puis a parlé de sa participation à la conférence internationale sur: " Les femmes en Islam, statut et autonomisation ", organisée par l'Organisation de la coopération islamique en coopération avec le Royaume d'Arabie saoudite, sous le généreux patronage du Gardien des Deux Saintes Mosquées, le roi Salman bin Abdulaziz Al Saud. Son Excellence a participé aux sessions scientifiques de la conférence, passant en revue le statut des femmes et leurs droits dans l'Islam, ainsi que le statut élevé dont elles jouissent. Son Excellence a souligné que les droits des femmes sont parallèles aux droits accordés à leurs frères masculins dans tous les domaines de la vie, qu'il s'agisse de l'éducation, de l'intellect, de la culture, de la société, de l'économie ou de la politique. Son Excellence a parlé de la coordination avec les autorités du Royaume d'Arabie Saoudite pour la tenue de la prochaine session, et a appelé tous les départements à coopérer, à s'intégrer et à faire davantage d'efforts pour assurer la tenue de cette session. La réunion a discuté des décisions antérieures et a pris de nouvelles décisions, à savoir:

- Soumettre un rapport sur les traductions des résolutions et

recommandations de l'Académie.
- Rappeler qu'il faut respecter les règlements et les directives de l'Académie et s'abstenir de comportements qui ne correspondent pas aux valeurs et à la réputation de l'Académie.

115ème réunion des départements

Le Secrétariat Général de l'Académie a tenu sa 115ème réunion hebdomadaire des directeurs de département, présidée par S.E. Prof. Koutoub Moustapha Sano, le lundi 29 Rabi Al-Akhir 1445, correspondant au 13 novembre 2023, au siège du Secrétariat Général à Jeddah. Son Excellence a accueilli les participants et les a remerciés pour leur participation à ces réunions, puis a parlé de sa participation à la deuxième conférence mondiale organisée par le Conseil de la Fatwa des Émirats arabes unis dans la capitale, Abou Dhabi, intitulée "Vers une compréhension des développements scientifiques fondée sur la charia – méthodologie civilisée, applications réalistes et éthique de la durabilité". Plus de 160 participants scientifiques et intellectuels, représentant plus de 50 pays et 71 organismes de fatwa du monde entier, ont participé à cette conférence. Son Excellence a prononcé un discours lors de l'une des sessions de la conférence sur l'approche de l'Académie en matière d'étude des questions et des développements modernes, notant que le pilier le plus important de cette approche consiste à se référer à des spécialistes lors de l'étude de la continuité et des développements scientifiques, chacun dans son propre droit. Les participants à la réunion ont discuté des décisions antérieures et ont pris de nouvelles décisions, à savoir.

- Préparer la tenue d'une réunion du Bureau dès que possible pour discuter de la manière de transformer l'Académie d'un organe subsidiaire en un organe spécialisé.
- Examiner le rapport de traduction des résolutions et conclure par de nouvelles décisions à cet égard.

52ème réunion des divisions

S.E. Prof. Koutoub Moustapha Sano, Secrétaire Général de l'Académie, a présidé la cinquante-deuxième réunion ordinaire des chefs de division, le jeudi 11 Rabi' al-Akhir 1445, correspondant au 26 octobre 2023, au siège du Secrétariat Général à Jeddah. Son Excellence a commencé la réunion en souhaitant la bienvenue à tous et en les remerciant pour leur engagement à participer aux réunions, puis a parlé de "l'abus de droit", notant que tout le monde a le droit de prendre (un congé ordinaire), mais l'abus de ce droit se produit lorsque le travail existant est laissé derrière et qu'il n'y a personne pour l'effectuer. Il a rappelé à chacun la nécessité d'être honnête et sincère dans ses rapports avec l'institution, de se sentir responsable envers la nation islamique et que la responsabilité morale est grave pour chacun d'entre nous d'accomplir son devoir de la manière la plus complète et la plus brillante qui soit. Les participants ont ensuite discuté des points à l'ordre du jour de la réunion et de nouvelles décisions ont été prises, notamment:

- Préparer le bulletin de la troisième année et le publier en un seul volume comme les deux années précédentes.
- Envoi de la dernière version des CV des fonctionnaires de l'AIFI pour inclusion dans le livre des membres de l'Académie dans un chapitre special.
- Preparation du symposium "La Fondation

de la Famille : Défis et perspectives", qu'il est proposé d'organiser à Istanbul en coopération avec le Forum de la jeunesse islamique en Turquie, et de passer en revue les recherches menées à cet égard.

SUPERVISION GÉNÉRALE
PROF. DR. KOUTOUB MOUSTAPHA SANO

Rédaction
JAWZI B. LARDJANE
MOHAMMAD WALID AL-IDRISI

PHOTOGRAPHE
AMJAD MANSI

CONCEPTION
SAAD ESSEMMAR

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTSBIEN VOULOIR NOUS CONTACTER
VIA LES ADRESSES SUIVANTES:
ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE.
B.P. 13719, DJEDDAH 21414
PHONE : (+96612) 6900347 / 6980518 / 2575662 / 6900346
FAX: (+96612) 2575661

www.iifa-aifi.org info@iifa-aifi.org @aifi_org @aifi.org